



KOKUSAI BUTOKUKAI | Charte

1) FONDATION

En 2006, les directeurs techniques Hanshi Jean Chalamon (Butokukai Europe), Hanshi Rod Sanford (Zen Bei Butoku Kai), Hanshi Louis Jemison (Zen Bei Butoku Kai) et Kyoshi Stephan Peitz (Butokukai Allemagne) ont changé le nom de Butokukai International (1976) en KOKUSAI BUTOKUKAI. Ceci avec l'approbation de Hanshi Robert Leong, le compagnon de longue date d'O'Sensei Richard Kim. En conséquence, l'emblème du club a été modifié selon le design de Stephan Peitz pour le distinguer du DNBK.
Le KOKUSAI BUTOKUKAI est né.

2) BUT DU KOKUSAI BUTOKUKAI

Le but de l'association est de promouvoir l'art martial traditionnel du Shorinji Ryu, composé du Karaté Do, du Kobudo d'Okinawa, du Tai Chi, du Chi Kung et de la méditation. Les statuts prévoient l'enseignement et l'apprentissage de l'art martial du Shorinji Ryu, la tenue d'événements sportifs et des échanges nationaux et internationaux. L'association poursuit exclusivement et directement des buts caritatifs. Elle est active et ne poursuit pas des finalités économiques.

3) MANIFESTE DU KOKUSAI BUTOKUKAI

La littérature écrite par Richard Kim et Jean Chalamon sert d'outil "directif" pour diffuser la culture des arts martiaux du Shorinji Ryu pour toutes les personnes responsables du KOKUSAI BUTOKUKAI.

Chaque "membre officiel" est invité à s'orienter vers ces écrits lors de l'enseignement du Shorinji Ryu.

4) ADHÉSION AU KOKUSAI BUTOKUKAI

a) Membre officiel

Les Chefs de Branches, les Directeurs Techniques et les Chefs de dojo sont répertoriés comme "Membres Officiels" en payant la cotisation annuelle.

Les personnes certifiées ceintures noires <https://www.shorinjiryu.info/shorinjiryucertified/> sont considérées comme des "membres officiels", à condition qu'aucune exclusion n'ait eu lieu au niveau international ou national et qu'il y ait une adhésion dojo dans un dojo officiel.

On complètera cette liste à caractère perpétuel, le nom de toute personne exclue du KOKUSAI BUTOKUKAI ne pourra pas en être supprimé.

Obligation de représenter l'emblème de l'association.

b) Dojo officiel

Les Dojos sont répertoriés comme "Membres Officiels" en payant la cotisation annuelle.

<https://www.shorinjiryu.info/shorinjiryubranches/>

c) Membre général

Les Membres du "Dojo Officiel" sont des "Membres Généraux" et cela gratuitement.

d) Contribution

La cotisation est due annuellement pour chaque dojo répertorié sur le site Internet KOKUSAI BUTOKUKAI www.shorinjiryu.info. La contribution est déterminée par le manager BUTOKUKAI GERMANY e.V. afin de couvrir les frais.

5) DIRECTEUR TECHNIQUE

Pour les arts martiaux du Shorinji Ryu au sein de l'association KOKUSAI BUTOKUKAI est nommé à vie.

Il est l'autorité au-dessus de la présidence.

(Directeur Technique: Meijin Jean Chalamon).

a) Plan de succession

Il n'y aura plus de Directeur Technique sous cette forme.

Les Directeurs Techniques nationaux sont encouragés à s'engager dans des échanges internationaux

entre eux.

Ceux-ci sont obligatoirement basés sur les statuts et le manifeste.

6) PRESIDIIUM

Il est obligatoirement basé sur l'objet des statuts et du manifeste

a) Autres tâches

Nommer des Directeurs Techniques après audition de l'assemblée des représentants .

Nommer des chefs de branches après audition de l'assemblée des représentants .

Hommages.

Remettre des Certifications officielles.

b) Droit de vote

Les décisions du présidium requièrent une majorité simple.

c) Président

Prérequis: Hanshi, 8e Dan

Fonctions : Représentant officiel du KOKUSAI BUTOKUKAI.

d) Vice-président

Prérequis : Kyoshi, 6ème Dan

Fonctions : Représentant officiel du KOKUSAI BUTOKUKAI.

e) Secrétaire général

Prérequis: Kyoshi, 6ème Dan

Responsabilités : Activités administratives, travail de presse, organe de certification, certifie des documents en tant que seconde personne, fonctionnaire électoral.

f) Élection de la présidence

Les élections sont secrètes.

Le secrétaire général organise l'élection en tant que fonctionnaire électoral.

L'élection a lieu chaque année le 1er novembre.

L'élection doit être enregistrée.

Les Directeurs Techniques ont droit de vote.

Les Directeurs Techniques proposent des candidats à la Présidence.

Chaque branche ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de Directeurs Techniques.

Le vote à la majorité s'applique.

Le résultat de l'élection sera annoncé le 8 novembre, jour anniversaire de la mort de Richard Kim.

g) Élection de la présidence

Lors d'une élection extraordinaire, le présidium peut être démis de ses fonctions par l'assemblée des représentants à la majorité des 2/3 et de nouvelles élections peuvent être convoquées.

7) Directeurs Techniques = Assemblée des Représentants du KOKUSAI BUTOKUKAI / Élit le Présidium

Ils représentent le KOKUSAI BUTOKUKAI pour les questions techniques des arts martiaux du

Shorinji Ryu au niveau national. Le présidium peut révoquer ce poste au sein du KOKUSAI BUTOKUKAI pour des raisons importantes.

Directeurs techniques

Australie

Stephan Peitz (Shorinji Ryu) [pas de droit de vote]

Canada

Joseph Fournier (Shorinji Ryu)

Finlande

Tapio Korhonen (Shorinji Ryu)

France

Max Bouton (Shorinji Ryu)

Allemagne

Stephan Peitz (Shorinji Ryu) / Josef Blum (Kobayashi Ryu)

Luxembourg

Docteur José Antonio Marzoa Puga (Shorinji Ryu)

Écosse

Alasdair MacMhaoirn (Shorinji Ryu)

Espagne

Lafuente Lopez (Shorinji Ryu)

ÉTATS UNIS

Rod Sanford (Shorinji Ryu)

b) Tâches

Élection de la Présidence.

Révocation de la présidence.

Voir aussi 9. licences.

c) Droit de vote

Les décisions de l'assemblée des représentants requièrent la majorité simple,

à l'exception de la révocation du présidium.

d) Tâches

Élection de la Présidence.

Révocation de la présidence.

Voir aussi licences.

8) CHEFS DE BRANCHE

Ils représentent le KOKUSAI BUTOKUKAI dans les affaires administratives des arts martiaux du Shorinji Ryu au niveau national.

Au sein d'une association nationale, le chef de branche est nommé.

Celui-ci doit être désigné par le KOKUSAI BUTOKUKAI comme Directeur Technique.

Les chefs de branche sont autonomes dans leur pays

tel que défini par KOKUSAI BUTOKUKAI.

Le présidium peut révoquer ce poste au sein du KOKUSAI BUTOKUKAI pour des raisons importantes.

Une structuration au sein des pays à la manière du KOKUSAI BUTOKUKAI serait souhaitable.

9) LICENCES

a) MEIJIN

(min. 10ème dan)

Autorité Suprême

Licence d'examen jusqu'au 9e Dan inclus

Peut nommer RENSHI, KYOSHI, HANSHI

Peut nommer Directeur Technique.

b) PRÉSIDIUM

Autorisé à être nommé jusqu'au 10e Dan inclus.

Autorisé à nommer RENSHI, KYOSHI, HANSHI, MEIJIN.

9e et 10e Dan et Meijin seulement à l'unanimité après audition de l'assemblée des représentants.

c) RENSHI

(min. 4e dan)

Licence d'examen jusqu'au 3e Dan inclus.

d) KYOSHI

(min. 6e dan)

Licence d'examen jusqu'au 5e Dan inclus.

Peut proposer RENSHI au Présidium.

e) HANSHI

(minimum 8e dan)

Licence d'examen jusqu'au 7e Dan inclus.

Peut proposer RENSHI, KYOSHI au Présidium.

10) CERTIFICATS DAN

Les certificats Dan sont authentifiés par 2 personnes:

- Secrétaire général (organisme de certification)

- Directeur Technique National.

11) LE LOGO

a) KOKUSAI BUTOKUKAI

Le logo exprime l'affiliation à KOKUSAI BUTOKUKAI dans le dojo et lors d'événements officiels.

Il est obligatoire pour tous les membres certifiés de porter le logo KOKUSAI BUTOKUKAI sur la poitrine à gauche du "kimono". En même temps, le logo du dojo peut également être porté. Le nombre de deux logos sur le kimono ne doit pas être dépassé.

b) ZEN BEI BUTOKU KAI

En 2006, il a été décidé que ZEN BEI BUTOKU KAI pourrait utiliser une version modifiée du logo basée sur le logo original de BUTOKUKAI INTERNATIONAL. En raison du parallélisme des deux logos, un seul des deux logos est obligatoire.

12) L'HABILLEMENT

Pour les événements officiels et la représentation du KOKUSAI BUTOKUKAI, le code vestimentaire suivant est établi:

a) Karaté

Kimono blanc avec ceinture

b) Kobudo

Comme le karaté, ou une veste blanche et un pantalon noir avec une ceinture

c) Tai chi/Chikung

Tenue de Taichi avec logo ou tee-shirt avec logo.

13) STATUT LÉGAL

Le KOKUSAI BUTOKUKAI est légalement intégré au BUTOKUKAI GERMANY e.V. et y représente les échanges internationaux.

Les Chefs de Branches sont donc membres de BUTOKUKAI GERMANY e.V. sans droit de vote.

Le BUTOKUKAI GERMANY e.V. est le directeur commercial du KOKUSAI BUTOKUKAI.

14) ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Ce statut est déjà manifesté dans BUTOKUKAI GERMANY e.V.

Le statut d'association à but non lucratif est régulièrement contrôlé et confirmé par l'administration fiscale.

08.12.2022

Jean Chalamon, Rod Sanford, Stephan Peitz, Jean-Michel Argant
